

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-110/SG/FP portant promotion d'un agent du corps territorial des Postes et Télécommunications et son admission à une pension de retraite

n° 74-110/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
22 janvier 1974

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1974

Date du numéro
10 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Osman Bachir Farah, agent principal 3° échelon du corps territorial des Postes et Télécommunications est promu pour compter du 1 octobre 1973, à la classe exceptionnelle. (indice: 1 000). Art. 2. —M. Osman Bachir Farah, agent de classe exceptionnelle du corps territorial des Postes et Télécommunications, atteint de la limite d'âge de son emploi: est admis à faire valoir ses postes à une pension de retraite pour compter du 1° avril 1974.